



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201656 - Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201656	1.3 Appellation du site Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 24/04/2014	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 20/11/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029826998>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,2239°

Latitude : 44,4201°

2.2 Superficie totale

6217 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
07017	ASSIONS
07024	BANNE
07028	BEAULIEU
07031	BERRIAS-ET-CASTELJAU
07053	CHANDOLAS
07101	GROSPIERRES
07110	JOYEUSE
07117	LABLACHERE
07207	SAINT-ALBAN-AURIOLLES
07238	SAINT-GENEST-DE-BEAUZON
07306	SAMPZON
07334	VANS



2.7 Région(s) biogéographique(s)
Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0 (0 %)		G	B	C	B	C
3170 <i>Mares temporaires méditerranéennes</i>	X	62,29 (1 %)		G	A	C	B	B
3250 <i>Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum</i>		62,29 (1 %)		G	B	C	B	C
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.</i>		0 (0 %)		G	C	C	C	C
3280 <i>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</i>		62,29 (1 %)		G	B	C	B	C
3290 <i>Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion</i>		124,58 (2 %)		G	A	C	B	B
5110 <i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		124,58 (2 %)		G	B	C	B	C
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		186,87 (3 %)		G	B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssio-Sedion albi</i>	X	311,45 (5 %)		G	A	C	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		1245,8 (20 %)		G	A	C	A	A
6220 <i>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta</i>	X	311,45 (5 %)		G	B	C	B	B
6420 <i>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion</i>		0 (0 %)		G	C	C	C	C
7220	X	0		G	A	C	B	B



Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)		(0 %)						
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	62,29 (1 %)		G	B	C	B	C
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	186,87 (3 %)		G	B	C	B	B
8240	Pavements calcaires	311,45 (5 %)	X	G	A	B	A	A
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	62,29 (1 %)		G	A	C	B	B
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	62,29 (1 %)		G	B	C	B	C
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	622,9 (10 %)		G	A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite» .
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» .

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber	p			i	C	DD	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p			i	V	DD	C	C	C	B
F	6147	Telestes souffia	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	6150	Parachondrostoma toxostoma	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1036	Macromia splendens	p			i	P	DD	C	C	C	C



I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1074	Eriogaster catax	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	DD	C	A	C	B
I	1084	Osmoderma eremita	p			i	P	DD	C	B	B	B
I	1087	Rosalia alpina	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	DD	C	A	C	B
I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P	DD	C	C	B	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1138	Barbus meridionalis	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1158	Zingel asper	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1163	Cottus gobio	p			i	P	DD	C	C	C	C
R	1220	Emys orbicularis	p			i	V	DD	C	C	A	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1305	Rhinolophus euryale	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii	p			i	P	DD	D			
M	1310	Miniopterus schreibersii	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.



- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Alytes obstetricans			i	C	X		X		X	
A		Pelobates cultripes			i	R	X		X		X	
A		Bufo calamita			i	R	X		X		X	
A		Hyla meridionalis			i	C	X		X		X	
F		Anguilla anguilla			i	P			X		X	
I		Zerynthia rumina			i	P						X
I		Proserpinus proserpina			i	P	X		X		X	
I		Saga pedo			i	C	X		X		X	
I		Protaetia mirifica			i	P						X
I		Acmaeodera degener			i	P						X
I		Anillus cebennicus			i	P				X		
I		Lophyra flexuosa			i	P						X
I		Pedostrangalia revestita			i	P						X
I		Zygaena rhadamanthus			i	P			X			
I		Phragmatobia luctifera			i	P						X
P		Bombycilaena erecta			i	P						X
P		Carex depauperata			i	P						X
P		Cynoglossum germanicum			i	P						X



P		Epipactis microphylla			i	P			X			
P		Hormathophylla macrocarpa			localities	R						X
P		Ophioglossum vulgatum	2	2	localities	P						X
P		Sisymbrella aspera			i	P						X
P		Vicia melanops	4	4	localities	P			X			
P		Viola jordanii			localities	R						X
R		Tarentola mauritanica			i	R			X		X	
R		Lacerta lepida			i	R						X
R		Lacerta viridis			i	C	X					X
R		Podarcis muralis			i	C	X		X		X	
R		Chalcides chalcides			i	R					X	
R		Elaphe longissima			i	P	X					X
R		Malpolon monspessulanus			i	R			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	25 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	20 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	15 %
N19 : Forêts mixtes	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	8 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

L'ensemble du site du Bois de Païolive au sens large est étendu aux Gras de Lablachère, jusqu'à Joyeuse et Saint-Alban-Auriolles (en Ardèche). Il est d'abord caractérisé par l'unité géologique (Jurassique et Crétacé) de ces plateaux calcaires (Gras ou Grads) d'Ardèche méridionale, plateaux qui se prolongent au nord jusqu'à Aubenas. Ces plateaux karstiques sont caractérisés par un important réseau hydrographique souterrain et de nombreuses grottes.

Le Bois de Païolive au sens strict, en rive droite, et son prolongement forestier en rive gauche, est développé sur un calcaire dolomitique qui a généré des reliefs ruineux très évocateurs (" L'Ours et le Lion, le Bestiaire), qui font la notoriété touristique de ce site depuis le XIX^{ème} siècle.

Le Chassezac, affluent de la rivière Ardèche, coupe ce plateau par des gorges spectaculaires (projet de site classé), limitées par de hautes falaises dédiées à l'escalade.

Le climat étant de type méditerranéen, le régime hydrique du Chassezac serait caractérisé par un étiage marqué et d'importantes crues d'automne, mais la régulation du barrage de Villefort permet de maintenir un débit artificiellement élevé en été, au bénéfice des activités d'eau vive et du tourisme, et au détriment des milieux aquatiques, qui sont moins souvent remaniés par les crues.

Toute l'économie du Pays des Vans est tournée vers le tourisme estival et de nombreux problèmes rencontrés sur le site sont induits directement ou indirectement par les activités liées au tourisme : urbanisme, fuite en avant des équipements touristiques, problèmes d'épuration des eaux avant leur rejet, sports de plein air très " intensifs " (escalade et spéléologie notamment), fréquentation mal maîtrisée et impacts négatifs générés par des pratiques inacceptables, notamment sports motorisés (4x4, moto verte et quad), qui ne font que s'amplifier, sans aucun contrôle à ce jour.

Vulnérabilité : Aujourd'hui les principaux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont liés au maintien d'un pastoralisme extensif, encore menacé, mais aussi à la maîtrise de la consommation d'eau. Le tourisme, première activité économique de la région, exerce aussi des pressions sur l'environnement naturel, activité qu'il convient de canaliser.

Les milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses, garrigues, matorrals) des Gras, autrefois cultivés et pâturés, sont en partie laissés en friche et se referment par développement de la strate ligneuse (Buis, Prunelliers, ronces, Genêts scorpiens), au détriment de la strate herbacée la plus riche du point de vue floristique.

Le soutien d'un pastoralisme très extensif est indispensable au maintien de certains milieux comme les pelouses sèches.



Sur le long terme, les milieux boisés arrivent à recoloniser la garrigue, mais paradoxalement les vieux chênes sont également menacés de coupes intempestives, sans aucune justification économique (conflits locaux et craintes d'une réglementation découlant de Natura 2000).

Les falaises et grottes subissent les impacts généralisés d'une fréquentation très importante par les pratiquants d'escalade et de spéléologie, au détriment des oiseaux notamment (ce qui explique que ce site ne soit pas proposé comme ZPS), mais aussi des chauves-souris.

La flore rupestre, également exceptionnelle, est elle-aussi vulnérable à ces activités de plein air exercées sur l'ensemble du site et toute l'année.

Le piégeage non sélectif d'insectes par des collectionneurs peu scrupuleux, notamment pour capturer la Cétoine bleue (*Protaetia mirifica*), se fait malheureusement au détriment de nombreuses autres espèces d'insectes.

La régulation artificielle du régime hydraulique supprime presque toutes les crues et réduit le phénomène d'étiage estival.

4.2 Qualité et importance

Le site inclut le Bois de Païolive et les gorges du Chassezac, mais s'étend plus largement au sud jusqu'au Serre de Banelle à Banne et au nord jusqu'au Gras de Péret, incluant l'essentiel des Gras de Lablachère, Joyeuse et Saint-Alban-Auriolles. Soumis au climat méditerranéen de type cévenol, le caractère karstique de ce plateau calcaire accentue les effets de la sécheresse estivale sur la végétation de garrigue. La nature y est depuis longtemps modifiée par les activités humaines.

Les conditions climatiques et géologiques locales expliquent la présence de nombreuses espèces et milieux rares ou menacés à l'échelle européenne.

Le Bois de Païolive est une chênaie blanche à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) relictuelle exceptionnelle, préservée par son relief ruiniforme, qui la rend difficilement exploitable.

Ce secteur présente une richesse exceptionnelle en insectes (libellules, papillons), et en particulier en coléoptères sapro-xylophages, pour lesquels les entomologistes et les collectionneurs se déplacent de l'Europe entière.

L'espèce la plus exceptionnelle et la plus rare, bien que non protégée et non visée par la directive Habitats, est la Cétoine bleue, *Protaetia* (ou *Eupotosia*) *mirifica*. Seuls deux autres sites sont actuellement connus en Europe de l'Ouest pour cette espèce de coléoptère sapro-xylophage et le site du Bois de Païolive est le plus important, d'où la nécessité de conserver de vieux chênes et des îlots de forêt vieillie.

Au-delà de la chênaie, les Gras s'étendent vers le nord en un paysage de garrigues à Genêt scorpion, matorrals à Genévrier et pelouses sèches à orchidées, parsemées de dolines et lapiaz.

Les gorges du Chassezac présentent des falaises exceptionnelles où les escaladeurs semblent avoir remplacé durablement les oiseaux rupestres (disparition récente du Grand-duc d'Europe et même du Faucon crécerelle !).

Les nombreuses grottes renferment une faune cavernicole très riche, et notamment plusieurs espèces de chauves-souris, qui trouvent aussi refuge dans les falaises. Sept espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ont été notées sur ce site.

Le Castor est relativement abondant, malgré la régression des ripisylves à Saule et peuplier, et de ce fait provoque parfois des dégâts sur les vergers voisins.

La population de Loutres est très vulnérable, mais semble en expansion sur le bassin versant de la rivière Ardèche. La Cistude d'Europe est très rare.

Six espèces de poisson d'intérêt communautaire ont été recensées sur le secteur.

La Genette est relativement abondante, mais semble en régression (du fait probablement de braconnage par piégeage).

La flore est exceptionnelle, avec plusieurs espèces rares ou menacées et protégées, notamment dans les milieux rupestres (ex : *Horatophylla macrocarpa* ou *Ptilotrichum macrocarpum*, Corbeille d'argent à gros fruits, crucifère localement abondante mais dont les populations sont très isolées les unes des autres ; *Bombycilaena erecta*, crucifère rupicole protégée en Rhône-Alpes), clairières et lisières (stations de *Viola jordanii*, espèce figurant sur la liste rouge nationale et protégée en Rhône-Alpes), ruisseaux et mares temporaires (*Sisymbrella aspera*, qui bénéficie également d'une protection régionale).



D'autres types de milieux viennent contribuer à la richesse de ce site comme les dalles calcaires et groupements pionniers de l'Alyso-sedion, les pelouses sèches (mesobromion avec stations à orchidées remarquables), les ruisseaux et mares temporaires, les lônes et ripisylves du Chassezac

Le Chassezac est une rivière méditerranéenne permanente, qui alimente un ensemble d'écosystèmes humides : grèves, plages plus ou moins végétalisées, formations herbacées riveraines, forêt alluviale (ripisylve). Ces milieux aquatiques, et particulièrement la lône de Saint-Alban, sont riches d'une faune très diversifiée : amphibiens, poissons (dont l'Apron du Rhône), Castor, Loutre, Cistude

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des repercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A09	Irrigation		I
H	E01.03	Habitations dispersées		O
H	F03.02.01	Collecte d'animaux (insectes, reptiles, amphibiens, ...)		I
H	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I
H	F03.02.09	Autres formes de prélèvement		I
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
H	G02.08	Camping, caravanes		I
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		O
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		O
L	D01.02	Routes, autoroutes		O
L	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
L	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		O
M	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G02.08	Camping, caravanes		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



L	A04	Pâturage		I
---	-----	----------	--	---

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

- Etude de faisabilité d'un programme de préservation et de gestion du bois de Païolive et de ses abords, rapport de DEA de Julien BARET, IGA, UJF, Grenoble, 1987.
- Synthèse faunistique sur la plaine alluviale du Chassezac, rive gauche, communes de St-Alban-Auriolles et Grospierres, A. LADET, FRAPNA 07, FDPMA 07, 1999.
- Réhabilitation de la lône de Saint-Alban et du ruisseau des Fontaines, Simon PLENET ; Rapport de stage de BTSA GPN, (1999) FDPMA 07.
- Programme de réhabilitation de la lône de Saint-Alban et du ruisseau des Fontaines, David GENOUD, FDPMA 07, 2000.
- Bois de Païolive et milieux périphériques ; étude de faisabilité, CREN, avril 2000, DIREN et Région Rhône-Alpes.
- Document d'objectifs du site FR8201656 " Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac " 2001-2007, Syndicat intercommunal pour le développement économique et touristique du Pays des Vans (SIDET), janvier 2002.
- Païolive : sous la direction de Jean-François HOLTTHOF et Jacques SCHNETZLER, Ed. La Fontaine de Siloë, 319 p., 2003.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	4,6 %
34	Parc national, aire d'adhésion	36,7 %
80	Parc naturel régional	0 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	BOIS DE PAÏOLIVE (site inscrit)	+	5%
34	Cévennes [aire d'adhésion]	*	37%
80	Monts d'Ardèche	/	0%



Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : SIDET (Syndicat intercommunal de découverte de l'environnement et du territoire)

Adresse : Mairie Rue du Temple 07140 Les Vans

Courriel : sidet.vans@wanadoo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201656
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523611/document-d-objectifs-natura-2000-bois-de-paiolive-et-basse-vallee-du-chassezac-fr8201656

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site FR8201656 « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac » a été approuvé par le Comité de pilotage du 23 octobre 2001.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

- Restaurer la qualité des eaux du Chassezac et de ses affluents Granzon, Salindre) en poursuivant les raccordements au réseau d'eaux usées (y compris des campings), l'amélioration des stations d'épuration, la suppression des décharges sauvages et en maîtrisant l'urbanisme.
- Restaurer la quantité d'eau en maîtrisant les volumes d'eau consommés, notamment les pompages abusifs pour l'agriculture et les loisirs (piscines et jardins).
- Restaurer un régime de débit plus " naturel " en permettant aux crues de jouer leurs rôles de chasse et de rajeunissement des milieux, et induisant un étiage plus marqué
- Restaurer et préserver les berges des cours d'eau, les lits de ruisseaux temporaires et les mares temporaires.
- Re-naturer la lône de Saint-Alban en restaurant sa connexion hydraulique avec la rivière.
- Préserver et restaurer la forêt de bord de cours d'eau (ripisylve).
- Aucune intervention en forêt vieillie. Ailleurs, éviter les coupes à blanc et préserver les arbres remarquables.



- Restaurer et maintenir le paysage de milieux ouverts et de pelouses, par exemple par le pâturage extensif.
- Maîtriser la fréquentation, notamment les sports de plein air : escalade, spéléologie et sports d'eau vive.
- Interdire les sports motorisés : 4x4, moto verte et quad, ou du moins les limiter à certains circuits réglementés.
- Eviter toute nouvelle carrière au-delà des périmètres validés lors de la réalisation du document d'objectifs.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

Existants :

- Site inscrit du Bois de Païolive.
- Sites classés (Château de Casteljou
).
- Espace Naturel Sensible du Département de l'Ardèche
- Réserve naturelle régionale du Gras des Naves (ex-réserve naturelle volontaire).

A prévoir :

- Site classé sur les gorges du Chassezac et ensemble boisé du Bois de Païolive en rive droite jusqu'au serre de Banelle, vallée du Granzon incluse, Gras des Vans et Gras des Naves,
- Maîtrise de l'urbanisme, révision des PLU,
- Contrat de rivière ou contrat de milieu sur la rivière du Chassezac, et/ou SAGE " Chassezac-Ardèche
"
- Amélioration du fonctionnement des stations d'épurations pour les Vans et Casteljou et raccordement des habitations et équipements, notamment campings,
- Limitation réglementée des pompages à usage agricole et domestique,
- Restauration de la lône de Saint-Alban,
- Maîtrise de la fréquentation sous ses différentes formes (avec le Conseil général de l'Ardèche dans le cadre de l'ENS, mais le périmètre ENS est plus petit que celui du site Natura 2000),
- Réglementation stricte des sports motorisés, à limiter à quelques circuits,
- Plan d'aménagement et d'utilisation réglementée des falaises et blocs d'escalade, avec zonage (secteurs interdits et déséquipés) et calendrier (périodes interdites), éventuellement étendu aux grottes utilisées par les professionnels (safari spéléo
).